

S

## DECISION DU MAIRE n° 2019-11

Le Maire de la Ville de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant le besoin d'effectuer des travaux de réaménagement dans les bureaux et vestiaires de la Police Municipale situés dans les locaux de l'Hôtel de Ville

### DECIDE

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, un marché de travaux « Aménagement de bureaux et de vestiaires dans la Mairie de Juvignac » décomposé en 5 lots attribués à :

- ✓ Lot 1 « Démolition, cloisons, faux plafond, platerie » : PS SERVICES Sarl (34 Lavérune) pour un montant de 14 238,24 € H.T. soit 17 085,89 € TTC
- ✓ Lot 2 « Menuiserie intérieure » : Menuiserie POUJOL (34 Le Pouget) pour un montant de 10 833 € H.T. soit 12 999,60 € TTC
- ✓ Lot 3 « Electricité - CVC » : SERRELEC (34 Montpellier) pour un montant de 4 227,92 € H.T. soit 5 073,14€ TTC
- ✓ Lot 4 « Plomberie » : ERIONE (11 Puicheric) pour un montant de 6 513,50 € H.T. soit 7 816,20 € TTC
- ✓ Lot 5 « Peinture -sol souple - revêtement muraux » : PS SERVICES Sarl (34 Lavérune) pour un montant de 8 181.10 € H.T. soit 9 817,32 € TTC

Fait à Juvignac, le 3 Septembre 2019  
Le Maire

Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le ..... 11 Septembre 2019  
et publication le ..... 12 Septembre 2019